

BACCALAUREAT PROFESSIONNEL ESTHETIQUE COSMETIQUE PARFUMERIE RNCP 36331

I. Identification de la Formation

Intitulé de la formation

Baccalauréat professionnel Esthétique Cosmétique Parfumerie

Certification préparée

Diplôme d'État enregistré au Répertoire national des certifications professionnelles sous le numéro RNCP 36331, de niveau 4.

- Certificateur : ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse
- Création de la spécialité : arrêté du 29 décembre 2021
- Date d'enregistrement au RNCP : 12 avril 2022
- Date d'échéance de l'enregistrement : 31 août 2027
- Première session d'examen : 2025
- Durée de formation en milieu professionnel (statut scolaire) : 20 semaines

Finalité de la formation

La formation prépare à l'obtention du Baccalauréat professionnel Esthétique Cosmétique Parfumerie, diplôme national de niveau 4.

Elle vise l'acquisition de compétences professionnelles permettant :

- La réalisation de prestations esthétiques du visage et du corps
- La relation et l'expérience client
- La valorisation de l'offre et l'animation commerciale
- La participation au pilotage d'une entreprise du secteur esthétique-cosmétique-parfumerie. Le

titulaire du diplôme exerce en qualité de technicien hautement qualifié, avec un niveau d'autonomie défini par le chef d'entreprise.

Métiers visés

À l'issue de la formation, le titulaire du Baccalauréat professionnel Esthétique Cosmétique Parfumerie peut notamment exercer les fonctions suivantes :

- Esthéticien(ne) qualifié(e)
- Conseiller(ère) de vente en produits cosmétiques
- Technicien(ne) en institut ou spa
- Animateur(trice) en point de vente
- Collaborateur(trice) au sein d'une entreprise du secteur

Secteurs d'activité

- Institut de beauté
- Spa / centre de bien-être
- Parfumerie / point de vente spécialisé
- Entreprise de distribution de produits cosmétiques
- Entreprise de fabrication de produits cosmétiques
- Centres spécialisés (y compris technologies esthétiques réglementées)

Modalités de préparation de la certification

La formation est proposée selon trois parcours :

- En statut scolaire, sur les trois années du cycle (seconde, première et terminale professionnelles) ;
- En statut scolaire en seconde professionnelle, puis en apprentissage en première et terminale ;
- En apprentissage, dès la classe de première, pour les titulaires d'un CAP Esthétique Cosmétique Parfumerie.

La formation est organisée conformément aux dispositions du Code de l'Éducation (articles D.337-51 à D.337-94-1) et au règlement d'examen fixé par le référentiel du diplôme.

II. Objectifs de la formation

Objectif général

La formation a pour objectif de préparer les apprenants à l'obtention du Baccalauréat professionnel Esthétique Cosmétique Parfumerie (RNCP 36331).

Elle vise à former des professionnels qualifiés capables d'exercer des activités techniques, commerciales et organisationnelles au sein d'une structure du secteur esthétique-cosmétique-parfumerie, avec un niveau d'autonomie adapté au statut de technicien(ne) hautement qualifié(e).

Objectifs opérationnels

À l'issue de la formation, l'apprenant est en capacité de :

Pôle 1 – Prestations de beauté et de bien-être

- Réaliser des soins esthétiques du visage adaptés aux besoins de la clientèle
- Réaliser des soins esthétiques du corps dans le respect des protocoles professionnels
- Mettre en œuvre des techniques de maquillage et d'embellissement
- Utiliser des technologies esthétiques conformément au cadre réglementaire
- Respecter les règles d'hygiène, de sécurité et de protection de la santé

Pôle 2 – Relation client et valorisation de l'entreprise

- Accueillir et prendre en charge la clientèle
- Conseiller et vendre des prestations et des produits cosmétiques
- Participer à l'animation commerciale d'un espace de vente
- Contribuer à la fidélisation de la clientèle
- Évaluer la satisfaction et adapter son offre

Pôle 3 – Pilotage d'une entreprise

- Participer à l'organisation et à la planification de l'activité
- Contribuer à la gestion administrative et économique de l'entreprise
- Participer à la communication professionnelle
- S'inscrire dans une démarche de développement durable et responsable

Projet

Dans le cadre de la formation, l'élève conçoit, met en œuvre et présente un projet en lien avec les activités du secteur esthétique.

Ce projet permet de :

- Mobiliser des compétences professionnelles transversales
- Développer l'autonomie et l'esprit d'initiative
- Valoriser une démarche de réflexion et de production personnelle
- S'inscrire dans une démarche de professionnalisation

Les modalités d'évaluation du projet sont définies par le référentiel en vigueur et par la grille d'évaluation officielle.



V4 – MAJ JUIN
2026

III. Publics concernés et prérequis

Publics concernés

La formation Baccalauréat professionnel Esthétique Cosmétique Parfumerie s'adresse, selon le parcours : En statut scolaire (entrée en seconde professionnelle) :

- Aux élèves issus de classe de troisième souhaitant s'orienter vers le secteur de l'esthétique-cosmétique parfumerie ;
- Aux élèves issus d'une classe de seconde générale et technologique ;
- Aux élèves issus d'une classe de seconde professionnelle d'un autre secteur, sous réserve d'étude du dossier.

En apprentissage (à partir de la classe de première) :

- Aux élèves poursuivant en apprentissage après une seconde professionnelle réalisée sous statut scolaire ;
- Aux titulaires d'un CAP Esthétique Cosmétique Parfumerie intégrant directement la classe de première professionnelle.

Modalités d'intégration

Intégration en classe de seconde professionnelle

L'entrée en classe de seconde professionnelle (statut scolaire) est possible pour :

- Les élèves sortant de classe de troisième
- Les élèves issus de seconde générale et technologique
- Les élèves issus d'une seconde professionnelle d'un autre secteur, sous réserve d'étude du dossier et de la cohérence du projet

Intégration en classe de première professionnelle (passerelle)

Les élèves titulaires d'un CAP Esthétique Cosmétique Parfumerie peuvent intégrer la formation directement en classe de première professionnelle, conformément aux dispositions réglementaires en vigueur. Cette intégration peut s'effectuer sous statut scolaire ou en apprentissage.

Cette intégration est conditionnée :

- À l'examen du dossier scolaire
- À la validation du projet d'orientation
- À l'adéquation du profil avec les exigences du baccalauréat professionnel

Positionnement pédagogique

Un positionnement pédagogique peut être réalisé lors de l'entrée en formation, afin d'évaluer : • Les acquis antérieurs

- Le niveau de maîtrise des compétences attendues
- Les éventuels besoins d'accompagnement

Ce positionnement permet, le cas échéant, d'adapter l'accompagnement pédagogique dans le respect du référentiel de certification et de la réglementation applicable.

Dispenses et allègements

Des dispenses d'unités ou d'épreuves peuvent être accordées conformément aux textes réglementaires en vigueur, notamment pour les candidats déjà titulaires d'un diplôme de niveau équivalent ou supérieur.

Toute décision relative à une dispense ou à un aménagement de parcours est formalisée avant l'entrée en formation.

ECOLE DE LUCA – 3/5 rue de la Quenette – 59000 LILLE - Tél. 03 20 06 88 14 SAS
au capital de 22 200 € - Siret : 47840845300031 - E-Mail : info@ecoledeluca.fr
Enregistrée pour la formation continue sous le N° 31590805159 auprès de la
Préfecture du Nord



V4 – MAJ JUIN
2026

IV. Modalités d'accès et délais d'inscription

Modalités d'accès à la formation

L'accès à la formation Baccalauréat professionnel Esthétique Cosmétique Parfumerie s'effectue selon les étapes suivantes :

- Dépôt d'un dossier de candidature comprenant les bulletins scolaires et les éléments relatifs au projet d'orientation
- Étude du dossier
- Entretien individuel, le cas échéant
- Validation de l'admission par la direction de l'établissement
- Pour les parcours en apprentissage : recherche et validation d'une entreprise d'accueil, puis conclusion d'un contrat d'apprentissage

L'admission est prononcée sous réserve :

- Du respect des conditions réglementaires d'accès au baccalauréat professionnel
- De la cohérence du projet d'orientation
- De la capacité d'accueil de la formation
- Et, pour l'apprentissage, de la conclusion effective d'un contrat d'apprentissage avec une entreprise

d'accueil **Calendrier et délais d'inscription**

Les candidatures sont étudiées selon le calendrier fixé par l'établissement et, le cas échéant, en lien avec les procédures d'orientation académique applicables.

Les inscriptions peuvent être réalisées jusqu'à 7 jours avant la rentrée scolaire, sous réserve :

- De la complétude du dossier administratif
- De la validation définitive de l'affectation
- De la disponibilité des places

Toute inscription est formalisée par la signature du contrat de scolarité (statut scolaire) ou du contrat d'apprentissage, et du règlement intérieur.

Accès à l'examen

L'inscription aux épreuves du Baccalauréat professionnel Esthétique Cosmétique Parfumerie est réalisée par l'établissement, conformément aux dispositions réglementaires en vigueur et aux calendriers fixés par les autorités académiques.

L'accès aux épreuves certificatives est conditionné :

- À la réalisation du parcours de formation prévu
- Au respect des obligations réglementaires liées au statut de l'apprenant
- À la prise en compte, le cas échéant, des dispenses réglementaires applicables

Calendrier prévisionnel d'inscription à l'examen

Les périodes d'inscription aux épreuves du BAC PRO Esthétique Cosmétique Parfumerie sont fixées par les autorités académiques.

À titre indicatif, les inscriptions ont généralement lieu entre mi-octobre et mi-novembre, pour une session d'examen organisée entre mai et juin de l'année suivante, sans que ces périodes ne puissent être

garanties, celles-ci restant soumises aux décisions des services académiques.

ECOLE DE LUCA – 3/5 rue de la Quenette – 59000 LILLE - Tél. 03 20 06 88 14 SAS
au capital de 22 200 € - Siret : 47840845300031 - E-Mail : info@ecoledeluca.fr
Enregistrée pour la formation continue sous le N° 31590805159 auprès de la
Préfecture du Nord



V4 – MAJ JUIN
2026

V. Tarifs et modalités de financement

Le coût de la formation et ses modalités de financement varient selon le parcours suivi (statut scolaire ou apprentissage).

Statut scolaire

En statut scolaire, la formation fait l'objet de frais de scolarité, communiqués par l'établissement au moyen de la grille tarifaire en vigueur ou d'un devis. Le montant, les prestations incluses et les éventuels frais annexes vous sont précisés avant toute contractualisation.

Apprentissage

En apprentissage (classes de première et terminale), la formation est gratuite pour l'apprenti : les coûts pédagogiques sont pris en charge par l'opérateur de compétences (OPCO) de l'entreprise, selon le niveau de prise en charge défini par la branche professionnelle. L'apprenti perçoit une rémunération versée par l'entreprise d'accueil, conformément à la réglementation en vigueur.

Information et accompagnement

Les conditions tarifaires et de financement sont communiquées sur simple demande auprès du secrétariat (03 20 06 88 14 – info@ecoledeluca.fr) ou consultables sur le site internet de l'établissement (ecole-esthetique-lille.com). L'équipe administrative accompagne les familles, les apprenants et les entreprises dans les démarches.

VI. Modalités pédagogiques

La formation Baccalauréat professionnel Esthétique Cosmétique Parfumerie est organisée sur les trois années du cycle (seconde, première et terminale) en statut scolaire, ou sur les classes de première et terminale en apprentissage. Elle repose sur une articulation entre :

- Des enseignements généraux
- Des enseignements professionnels
- Des périodes de formation en milieu professionnel (statut scolaire) ou des périodes en entreprise (apprentissage)
- La réalisation d'un projet

Elle vise à développer progressivement l'autonomie, la technicité et la posture professionnelle de l'élève ou de l'apprenti.

Organisation des enseignements

Enseignements professionnels

Les enseignements professionnels s'appuient sur les pôles d'activités définis par le référentiel du diplôme : • Pôle 1 – Prestations de beauté et de bien-être

- Pôle 2 – Relation client et valorisation de l'entreprise
- Pôle 3 – Pilotage d'une entreprise

Ils combinent :

- Des apports théoriques
- Des travaux pratiques en plateau technique
- Des mises en situation professionnelle
- Des études de cas
- Des travaux dirigés et projets collectifs

ECOLE DE LUCA – 3/5 rue de la Quenette – 59000 LILLE - Tél. 03 20 06 88 14 SAS
 au capital de 22 200 € - Siret : 47840845300031 - E-Mail : info@ecoledelUCA.fr
 Enregistrée pour la formation continue sous le N° 31590805159 auprès de la
 Préfecture du Nord



V4 – MAJ JUIN
 2026

Enseignements généraux

Les enseignements généraux contribuent à la formation globale de l'élève et au développement des compétences nécessaires à l'exercice d'une activité professionnelle et à la poursuite d'études.

Ils comprennent notamment :

- Français
- Histoire-géographie et enseignement moral et civique
- Mathématiques
- Physique-chimie
- Langue vivante étrangère
- Éducation physique et sportive
- Arts appliqués et cultures artistiques
- Prévention-santé-environnement

Ces enseignements participent à l'acquisition de compétences transversales telles que :

- La maîtrise de l'expression écrite et orale
- La capacité d'analyse et de raisonnement
- La culture professionnelle et citoyenne
- La communication en langue étrangère

Périodes de formation en milieu professionnel (PFMP) et périodes en entreprise

En statut scolaire, la formation comprend 20 semaines de périodes de formation en milieu professionnel, réparties sur les trois années du cursus, conformément à la réglementation en vigueur.

En apprentissage, le temps passé en entreprise relève du contrat d'apprentissage et se substitue aux périodes de formation en milieu professionnel du statut scolaire.

Les périodes en entreprise permettent à l'apprenant de :

- Mettre en œuvre les compétences acquises en centre de formation
- Développer une posture professionnelle adaptée
- Découvrir différentes organisations du secteur
- Participer aux activités techniques et commerciales de l'entreprise d'accueil

Le suivi des périodes en entreprise comprend :

- La signature d'une convention de stage (statut scolaire) ou d'un contrat d'apprentissage
- Un suivi pédagogique pendant la période en entreprise
- Un compte rendu ou rapport rédigé par l'apprenant
- Une évaluation réalisée par le tuteur ou le maître d'apprentissage
- Une exploitation pédagogique au retour en centre de formation

Projet

Dans le cadre de la formation, l'élève ou l'apprenti conçoit, met en œuvre et présente un projet en lien avec les activités du secteur esthétique.

Le projet permet de :

- Mobiliser des compétences professionnelles transversales
- Développer l'autonomie et l'esprit d'initiative
- Structurer une démarche de réflexion et d'analyse
- Valoriser une production personnelle

Les modalités d'évaluation du projet sont définies par le référentiel en vigueur et par la grille officielle.

ECOLE DE LUCA – 3/5 rue de la Quenette – 59000 LILLE - Tél. 03 20 06 88 14 SAS
au capital de 22 200 € - Siret : 47840845300031 - E-Mail : info@ecoledeluca.fr
Enregistrée pour la formation continue sous le N° 31590805159 auprès de la
Préfecture du Nord



V4 – MAJ JUIN
2026

Moyens pédagogiques et techniques

La formation s'appuie sur des moyens pédagogiques et techniques adaptés aux exigences du référentiel du Baccalauréat professionnel Esthétique Cosmétique Parfumerie.

Les apprenants disposent notamment :

- De salles de cours équipées pour les enseignements généraux et professionnels
- D'un plateau technique conforme aux exigences professionnelles du secteur esthétique-cosmétique parfumerie
- De matériels et d'équipements professionnels adaptés à la réalisation des prestations esthétiques du visage et du corps
- De produits cosmétiques conformes à la réglementation en vigueur
- De supports pédagogiques numériques et/ou papier
- D'outils numériques permettant le suivi pédagogique, la communication et la mise à disposition de ressources

Les équipements et matériels sont utilisés dans le respect des règles d'hygiène, de sécurité et de prévention des risques professionnels.

Suivi et accompagnement pédagogique

Un suivi pédagogique est assuré tout au long du parcours de formation, comprenant

notamment : • Des bilans réguliers

- Des conseils de classe
- Des échanges avec les responsables légaux et, pour l'apprentissage, avec l'entreprise d'accueil
- Un accompagnement individualisé en cas de difficulté

VII. Organisation de la formation

Organisation générale de la formation

La formation est organisée sur les trois années du cycle en statut scolaire (seconde, première et terminale), ou sur les classes de première et terminale en apprentissage.

Elle est structurée conformément au référentiel national de certification et s'articule autour :

- Des enseignements professionnels
- Des enseignements généraux
- Des périodes de formation en milieu professionnel ou en entreprise
- De la réalisation d'un projet

La progression pédagogique est construite de manière évolutive, permettant à l'apprenant de développer progressivement ses compétences techniques, son autonomie professionnelle, ses capacités d'analyse et d'organisation et sa posture professionnelle.

Structure du parcours

Classe de seconde professionnelle (statut scolaire)

La classe de seconde vise à :

- Acquérir les bases des techniques esthétiques
- Découvrir les activités du secteur
- Développer les compétences générales nécessaires à la formation
- Construire un projet d'orientation cohérent

Classe de première professionnelle

La classe de première permet :

- D'approfondir les techniques professionnelles
- De développer les compétences en relation client
- D'initier la dimension organisationnelle et commerciale
- D'engager la démarche de projet

ECOLE DE LUCA – 3/5 rue de la Quenette – 59000 LILLE - Tél. 03 20 06 88 14 SAS
au capital de 22 200 € - Siret : 47840845300031 - E-Mail : info@ecoledelUCA.fr
Enregistrée pour la formation continue sous le N° 31590805159 auprès de la
Préfecture du Nord



V4 – MAJ JUIN
2026

Les élèves titulaires d'un CAP Esthétique Cosmétique Parfumerie intègrent la formation directement en classe de première professionnelle, sous statut scolaire ou en apprentissage, conformément aux dispositions réglementaires en vigueur.

Classe de terminale professionnelle

La classe de terminale vise à :

- Consolider les compétences professionnelles
- Approfondir la dimension pilotage et gestion
- Finaliser et présenter le projet
- Préparer aux épreuves certificatives du baccalauréat professionnel

Adaptations et passerelles

Des passerelles sont possibles conformément à la réglementation :

- Intégration en classe de première professionnelle pour les titulaires d'un CAP Esthétique Cosmétique Parfumerie (statut scolaire ou apprentissage)
- Étude de dossier pour les élèves issus d'autres parcours

Toute adaptation de parcours est formalisée avant l'entrée en formation.

VIII. Durées et répartition horaire

Durée de la formation

La durée pédagogique globale en centre de formation varie selon le parcours suivi :

Statut scolaire	3 ans, soit environ 2 492 heures (dont 20 semaines de PFMP), réparties sur les trois années	Du lundi au vendredi, environ 27 heures hebdomadaires
Apprentissage (première et terminale)	2 ans, soit environ 1 350 heures en centre	Environ 2 jours par semaine / 16 heures hebdomadaires

Ces volumes horaires sont donnés à titre indicatif et peuvent faire l'objet d'ajustements pédagogiques dans le respect des textes réglementaires en vigueur.

Périodes de formation en milieu professionnel (statut scolaire)

En statut scolaire, la formation comprend 20 semaines de périodes de formation en milieu professionnel

(PFMP), réparties sur les trois années :

- 6 semaines en classe de seconde
- 8 semaines en classe de première
- 6 semaines en classe de terminale

Les PFMP sont organisées conformément à la réglementation en vigueur et font l'objet d'un suivi pédagogique et d'une évaluation. En apprentissage, les périodes en entreprise relèvent du contrat d'apprentissage.

Répartition horaire par blocs de compétences

La formation est structurée autour des blocs de compétences du Baccalauréat professionnel Esthétique Cosmétique Parfumerie.

La répartition horaire détaillée par bloc de compétences est précisée dans les documents pédagogiques remis à l'apprenant et est donnée à titre indicatif.

ECOLE DE LUCA – 3/5 rue de la Quenette – 59000 LILLE - Tél. 03 20 06 88 14 SAS
au capital de 22 200 € - Siret : 47840845300031 - E-Mail : info@ecoledeluca.fr
Enregistrée pour la formation continue sous le N° 31590805159 auprès de la
Préfecture du Nord



V4 – MAJ JUIN
2026

IX. Modalités d'évaluation & validation de la certification

Modalités d'évaluation en cours de formation

L'évaluation des acquis est réalisée tout au long du parcours de formation, conformément au référentiel du Baccalauréat professionnel Esthétique Cosmétique Parfumerie (RNCP 36331).

Elle repose notamment sur :

- Des évaluations formatives permettant de mesurer la progression des compétences
- Des évaluations sommatives organisées selon les modalités prévues par le règlement d'examen
- Des mises en situation professionnelle en plateau technique
- Des évaluations en période de formation en milieu professionnel ou en entreprise
- Des entraînements aux épreuves certificatives
- L'évaluation du projet conformément à la grille nationale

Les modalités et la fréquence des évaluations sont adaptées à la progression pédagogique et au parcours de l'apprenant.

Organisation des évaluations certificatives

La validation du Baccalauréat professionnel repose sur la réussite aux épreuves définies par le règlement d'examen officiel.

Les épreuves portent notamment sur :

- Les compétences professionnelles des pôles 1, 2 et 3
- Les enseignements généraux
- Le projet
- Les périodes de formation en milieu professionnel

Le détail des unités, leur nature (épreuves ponctuelles), leur durée et leurs coefficients est défini par le règlement d'examen figurant dans le référentiel officiel du diplôme, consultable sur le site du ministère de l'Éducation nationale (Eduscol).

Les modalités des épreuves sont définies par l'Éducation nationale et sont susceptibles

d'évolution. Inscription aux épreuves

L'inscription aux épreuves du Baccalauréat professionnel est réalisée par l'établissement, conformément aux calendriers et procédures fixés par les autorités académiques.

L'accès aux épreuves certificatives est conditionné :

- À la réalisation du parcours de formation prévu
- Au respect des obligations réglementaires liées au statut de l'apprenant
- À la validation des périodes de formation en milieu professionnel ou en entreprise
- Et, le cas échéant, à la prise en compte des dispenses réglementaires applicables.

Validation de la certification

La certification est obtenue lorsque le candidat satisfait aux conditions prévues par la réglementation en vigueur. Elle peut être validée :

- Par l'obtention de l'ensemble des unités constitutives du diplôme
- Par la validation partielle d'unités, conformément aux dispositions réglementaires

applicables. Chaque unité acquise est conservée selon les modalités définies par les textes en vigueur.

ECOLE DE LUCA – 3/5 rue de la Quenette – 59000 LILLE - Tél. 03 20 06 88 14 SAS
au capital de 22 200 € - Siret : 47840845300031 - E-Mail : info@ecoledeluca.fr
Enregistrée pour la formation continue sous le N° 31590805159 auprès de la
Préfecture du Nord



V4 – MAJ JUIN
2026

X. Accessibilité et personnes en situation de handicap (PSH)

La formation Baccalauréat professionnel Esthétique Cosmétique Parfumerie est accessible aux personnes en situation de handicap.

Toute demande d'adaptation des modalités de formation, d'évaluation ou d'organisation peut être étudiée afin de favoriser l'accessibilité du parcours, dans le respect du référentiel de certification et des exigences réglementaires. Les besoins spécifiques font l'objet d'une analyse individualisée, en lien avec l'équipe pédagogique, préalablement ou au cours de la formation.

Pour toute information ou demande relative à l'accessibilité de la formation, vous pouvez contacter le référent handicap de l'établissement : Valérie Weillaert – vweillaert@ecoledeluca.fr – 03 20 06 88 14.

XI. Indicateurs de résultats

Les indicateurs de résultats relatifs à la formation Baccalauréat professionnel Esthétique Cosmétique Parfumerie sont suivis et analysés par l'établissement dans une démarche d'amélioration continue.

Ils portent notamment sur :

- Le taux de réussite à la certification,
- Le taux d'insertion professionnelle à l'issue de la formation,
- Le taux de poursuite d'études,
- Le taux de rupture, le cas échéant.

Les données relatives à l'insertion professionnelle et à la poursuite de parcours sont issues :

- Des suivis réalisés par l'établissement,
- Des enquêtes menées auprès des anciens élèves,
- Et des données publiques disponibles, notamment celles publiées dans le cadre du dispositif InserJeunes, lorsque celui-ci est applicable.

Le détail des indicateurs, leur méthodologie de calcul et leur mise à jour sont consultables sur la page dédiée du site internet de l'établissement.

Les indicateurs sont mis à jour régulièrement et communiqués selon les modalités prévues par la réglementation en vigueur.

XII. Débouchés & poursuites de parcours

Débouchés professionnels

À l'issue de la formation et après obtention du Baccalauréat professionnel Esthétique Cosmétique Parfumerie (RNCP 36331), les titulaires peuvent exercer notamment les fonctions suivantes :

- Esthéticien(ne) qualifié(e)
- Conseiller(ère) de vente en produits cosmétiques
- Technicien(ne) en institut de beauté ou en spa
- Animateur(trice) en point de vente spécialisé
- Collaborateur(trice) au sein d'une entreprise du secteur esthétique-cosmétique-parfumerie

Les débouchés peuvent varier en fonction :

- De l'expérience acquise
- Du contexte économique et territorial
- De la spécialisation choisie

ECOLE DE LUCA – 3/5 rue de la Quenette – 59000 LILLE - Tél. 03 20 06 88 14 SAS
au capital de 22 200 € - Siret : 47840845300031 - E-Mail : info@ecoledeluca.fr
Enregistrée pour la formation continue sous le N° 31590805159 auprès de la
Préfecture du Nord



V4 – MAJ JUIN
2026

Poursuites de parcours

Après l'obtention du Baccalauréat professionnel Esthétique Cosmétique Parfumerie, les titulaires peuvent envisager : • Une insertion professionnelle directe dans le secteur de l'esthétique, de la cosmétique ou du bien-être ; • Une poursuite de formation, notamment vers :

- Un Brevet de Technicien Supérieur (BTS) du secteur concerné, sous réserve de satisfaire aux conditions d'admission propres à la formation visée,
- Le titre professionnel Praticien en Massage Bien-Être (RNCP 38447)
- Ou toute autre formation permettant une évolution professionnelle dans le secteur, sous réserve du respect des conditions d'admission propres à chaque dispositif.

Les choix de poursuite de parcours dépendent du projet professionnel de l'apprenant et des opportunités

existantes. XIII. Documents contractuels annexés

Le présent programme de formation est annexé au document contractuel correspondant au statut de l'apprenant (contrat de scolarité ou contrat d'apprentissage).

Peuvent notamment être annexés au contrat ou mis à disposition de l'apprenant, selon le parcours suivi : •

- Le calendrier prévisionnel de la formation, précisant que celui-ci peut être amené à évoluer en fonction des contraintes pédagogiques, organisationnelles ou réglementaires ;
- Le règlement intérieur de l'établissement ou le règlement applicable au dispositif concerné ;
- Le référentiel de compétences du Baccalauréat professionnel Esthétique Cosmétique Parfumerie, consultable en ligne sur le site officiel de France Compétences ;
- Toute information relative aux modalités pédagogiques, organisationnelles ou administratives du parcours suivi.

Ces documents font partie intégrante du parcours de formation et sont communiqués à l'apprenant avant ou au début de la formation.

ECOLE DE LUCA – 3/5 rue de la Quenette – 59000 LILLE - Tél. 03 20 06 88 14 SAS
au capital de 22 200 € - Siret : 47840845300031 - E-Mail : info@ecoledeluca.fr
Enregistrée pour la formation continue sous le N° 31590805159 auprès de la
Préfecture du Nord